

**PROJET PROCÈS-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE 14 OCTOBRE 2020**

L'an deux mille vingt le 14 Octobre 2020 à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la Commune de SAINT-SORLIN EN VALLOIRE, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, au rez-de-chaussée du foyer municipal, sous la présidence de Monsieur Guillaume LUYTON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Date de convocation du conseil municipal : 09 OCTOBRE 2020

Monsieur le Maire ouvre la séance et procède à l'appel des membres du Conseil municipal.

Présents : Mmes, MM. – Christel AVIGNON-BELKHIR – Agnès BELLAGAMBA – Richard BLETON – Damien BRUNET – Yves CHAREYRE – Nadine CHOCRAUX – Philippe COLORICCHIO – Laurence DELBECQ – Dominique ESCURE – Amandine JAMY – Odile LABROY – Vincent LACAZE – Ludovic LACROIX – Delphine LIATARD – Guillaume LUYTON – Laure RENAUD – Cécile RIVIER – Juan VASCHALDE - Georges VELUIRE -

Secrétaire de séance : Mme Laurence DELBECQ

Approbation du Procès-verbal du Conseil Municipal du 09.09.2020 à l'unanimité.

### **Parole au Public :**

Plusieurs questions du public à l'ouverture de la séance :

- Quel est le devenir du marché local du samedi matin. Pourquoi les marchands qui venaient ne viennent plus ? Quelle est notre politique de conduite par rapport à ce marché ?
- Les frelons asiatiques : demande s'il pourrait y avoir une prise en charge financière, éventuellement par la Communauté de Communes ou par la commune ?
- Remarque sur l'arrosage non maîtrisé par certains agriculteurs dont l'eau se déverse sur la route, impliquant un risque de sécurité.
- Remarque sur les chasseurs qui tireraient trop près des habitations
  - o Réponse du Maire : prendre rdv avec Président de chasse avec les preuves annoncées.
- Panneau d'affichage : mettre les comptes-rendus des Conseils Municipaux plus rapidement.
- Question sur la disparition des fossés vers la STEP.

Monsieur le Maire a indiqué que nous allons étudier tous ces problèmes et des réponses seront données au prochain Conseil municipal.

D-01-10-20

Présents : 19

Votants : 19

Pour : 19

**DESIGNATION de la COMMISSION de SECURITE INCENDIE (Valence)**

Rapporteur : M. Guillaume LUYTON

Il est exposé ce qui suit :

Il convient délire 4 délégués élus, représentants la Commune de St-Sorlin en Valloire auprès de la Commission de Sécurité Incendie de l'arrondissement de Valence.

Le Conseil Municipal, après avoir procédé au vote et élus à l'unanimité :

Membres du Conseil Municipal désignés :

1 – Dominique ESCURE

2 – Ludovic LACROIX

3 – Yves CHAREYRE

4 – Laurence DELBECQ

D-02-10-20

Présents : 19

Votants : 19

Pour : 19

**PROJET D'AMENAGEMENT D'UNE ZONE D'EQUIPEMENTS SPORTS ET LOISIRS : DEMANDE DE SUBVENTIONS**

Rapporteur : M. Ludovic LACROIX

Présentation du Projet Aménagement zone d'équipement sports et loisirs

La Commune de ST-SORLIN EN VALLOIRE souhaite valoriser le foncier en sa possession et créer de nouveaux espaces publics sportifs et récréatifs.

C'est ainsi que sont prévus :

- 1) **L'Aménagement d'un terrain de BMX** : ce projet est hors marché il a fait l'objet de subvention attribuée en 2019 et, en est au stade d'appel d'offre pour réalisation début 2021.
- 2) **La construction d'un bâtiment** de 180 m<sup>2</sup> : Il aura la vocation de devenir le « club-house » des associations sportives périphériques.
- 3) **L'aménagement d'un mini terrain de foot.**
- 4) **L'Aménagement d'un parc** : ce parc sera un lieu de promenade, un lieu de repos, un lieu de rencontre et/ou un lieu de jeux.

La structure devant recevoir **l'aire de jeux** existante dans l'impasse Sacré Cœur.

- 5) **L'Aménagement d'un parking** : ce parking permettra d'offrir des places de stationnement aux professeurs des établissements scolaires, aux utilisateurs du terrain de BMX et aux éventuels spectateurs, aux riverains ainsi qu'aux utilisateurs des équipements sportifs.
- 6) **L'Aménagement d'un parcours de santé** en bordure de la VEUZE. Cet aménagement consiste à prolonger le cheminement piéton existant le long de la VEUZE et d'installer des équipements et/ou dispositifs sportifs de part et d'autre en créant une boucle.
- 7) **Construction d'une passerelle sur la VEUZE** destinée à faire la liaison piétonne entre la zone résidentielle de Bellangeon, du futur projet de lotissement sur la rive droite et la rive gauche de la VEUZE qui permet l'accès aux établissements scolaires et sportifs ainsi qu'au centre-ville : entre autres la Mairie.

Les différentes subventions qui pourraient être obtenues, pourraient couvrir 80 % du coût des travaux qui est estimé à 223 875 € HT.

De plus, suite au Covid, l'Etat a mis en place une nouvelle subvention pour la relance de l'activité.

Le Conseil Municipal, après avoir procédé au vote :

**Décide** de faire la demande de toutes les subventions que l'on pourrait obtenir pour ce projet.

D-03-10-20 Présents : 19 Votants : 19 Pour : 19

**BUDGET PRINCIPAL - DECISIONS MODIFICATIVES -**

Rapporteur : M. Laurence DELBECQ

Il est exposé ce qui suit :

Dans le cadre de l'opération "Parc et Parking", nous avons reçu une facture de LO VRD Ingénierie pour l'établissement d'esquisses de l'aménagement de surface et une détermination de l'enveloppe financière.

Le montant de cette facture est de 3 300 €.

Nous étions obligés de faire appel à LO VRD Ingénierie pour ces travaux, car nous avons besoin de ces documents pour effectuer les demandes de subventions.

**N° 4 – PARC ET PARKING –**

		Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>Comptes de dépenses</b>			
2315 – Opération 236	Parc et Parking		3 300
2318 – Opération 141	Maison de Santé	3 300	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

**Décide** de procéder à la décision modificative ci-dessus énumérée.

D-04-10-20 Présents : 19 Votants : 19 Pour : 19

**BUDGET PRINCIPAL - DECISIONS MODIFICATIVES -**

Rapporteur : Mme Laurence DELBECQ

Il est exposé ce qui suit :

Dans le cadre du remboursement des emprunts contractés par la Commune, il faudrait réajuster la ligne de remboursement du Capital.

**N° 5 – CAPITAL EMPRUNTS –**

		Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>Comptes de dépenses</b>			
1641 – Remboursement Capital d'Emprunt			13 000
020 – Dépenses Imprévues		13 000	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

**Décide** de procéder à la décision modificative ci-dessus énumérée.

Votants : 19 Pour : 19 - Unanimité –

D-05-10-20 Présents : 19 Votants : 19 Pour : 19

**SUBVENTION ASSOCIATION "Patrimoine"**

Rapporteur : M. Guillaume LUYTON

Monsieur le Maire explique, que lors du dernier Conseil en date du 09.09.2020, il avait été voté les subventions des différentes associations de la Commune. Il avait été décidé de reprendre les montants de l'année précédente.

Or, pour l'Association "Patrimoine", la Commune a versé 100 € de subvention et a payé directement à l'éditeur 800 € pour l'édition d'un livre. La somme totale leur étant attribuée était donc de 900 €.

Donc, nous devons réajuster cette subvention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

**Décide** de procéder au réajustement de cette subvention et donc de verser 800 € au "Patrimoine" en plus des 100 € déjà versés.

D-06-10-20

Présents : 19

Votants : 19

Pour : 19

<b>OPPOSITION AU TRANSFERT COMPETENCE "PLUi" à la COMMUNAUTE DE COMMUNES</b>
--

Rapporteur : M. Guillaume LUYTON

Vu le CGCT,

Vu la loi n° 2014-366 du 26 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR),

Il est exposé ce qui suit :

La loi ALUR de 2014 a rendu obligatoire le transfert de la compétence PLUi aux Communautés de Communes et Communautés d'Agglomération, dans un délai de 3 ans après la publication de la loi, sauf opposition d'au moins 25 % des communes représentant 20 % de la population.

Si ce transfert n'a pas eu lieu, la loi organise un nouveau transfert de droit de cette compétence aux EPCI concernés. Ainsi, ces EPCI qui n'auraient pas pris la compétence en matière de PLU, ou documents d'urbanisme en tenant lieu et cartes communes, deviennent compétents de plein droit, le premier jour de l'année suivant l'élection du président de la Communauté suite au renouvellement général des Conseils Municipaux et Communautaires, c'est-à-dire au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Mais la loi prévoit à nouveau une période durant laquelle un droit d'opposition pourra être exercé par les communes membres : si, dans les trois mois précédant le 1<sup>er</sup> janvier 2021, au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent, ce transfert de compétence n'aura pas lieu.

Il ressort qu'au niveau communal, il semble inopportun de transférer à un échelon intercommunal la compétence PLUi.

Aussi, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **S'OPPOSE** au transfert de la compétence PLUi à la Communauté de Communes Porte de DrômArdèche.

<b>DIA</b>
------------

Rapporteur : M. Guillaume LUYTON.

Il n'y a qu'une DIA ce mois-ci.

## **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

- **Modification du règlements Cantine et Garderie**

Suite à un certain nombre d'abus de non-inscriptions aux services de garderie et/ou cantine, la Municipalité a souhaité prendre des mesures dissuasives.

Elle a décidé de majorer le prix des repas :

- Repas : 4.40 €
- Repas majoré : 7 €

Pour la garderie :

- Prix du matin : 1.20 €
- Prix du soir : 2.30 €
- Prix majoré : 2.30 €
- Prix majoré : 3.30 €

- **Prévention des risques d'inondation**

Le Projet est porté par la Communauté de Communes Porte de DrômArdèche en lien avec la commune de Saint-Sorlin en Valloire

- **Aménagement du Nant et des Collières sur la commune de St-Sorlin en Valloire**

- Suite aux fortes inondations de 2008 et 2013, Porte de DrômArdèche a décidé d'engager une politique volontariste de lutte contre les inondations pour protéger les zones d'habitations les plus touchées et de mobiliser les financements disponibles auprès de l'Etat et de l'Agence de l'eau

⇒ Décision d'élaborer un Programme d'Actions de Prévention des Inondations (P.A.P.I.)

- Stratégie globale autour de 3 axes :

- Renforcement de l'alerte
- Réduction de la vulnérabilité des habitations
- Travaux de protection des secteurs les plus impactés

⇒ Saint-Sorlin-en Valloire fait partie des sites prioritaires sur lesquels des actions sont mises en place.

- Finalisation du dossier d'autorisation environnementale + DUP/SUP pour un dépôt en novembre 2020
- Réunions agriculteurs : octobre 2020
- PRO/DCE Artelia
- Consultation des entreprises : fin 2020
- Instruction : 6 mois (dont enquête publique de 1 mois début 2021)
- Autorisation préfectorale des travaux : avril/mai 2021 - Travaux : été 2021

- **Délégation extérieure des Conseillers Municipaux pour représenter la Commune aux Commissions de la Communauté de Communes Porte de DrômArdèche**

- Commission Finances : Mme Laurence DELBECQ
- Commission Santé : Mme Christel AVIGNON-BELKHIR
- Commission Transition Ecologique et Solidaire : Mme Laure RENAUD
- Commission Economie et Commerce : Mr Philippe COLORICCHIO
- Commission Numérique : Mr Juan VASCHALDE
- Commission Action Sociale et Familles : Mme Cécile RIVIER
- Commission Habitat-Urbanisme : Mr Ludovic LACROIX
- Commission Eau, Rivières, Assainissement : Mr Yves CHAREYRE
- Commission Culture : Mme Agnès BELLAGAMBA

- Commission Agriculture-Forêt : Mr Damien BRUNET
- Commission Sport : Mr Ludovic LACROIX
- Commission Mutualisation : Mr Dominique ESCURE
- Commission Mobilités : Mme Nadine CHOCRAUX
  
- Commission Office du Tourisme : Mme Laurence Delbecq (membre du bureau)
- Commission SIVU Valloire Loisirs : Mr Dominique ESCURE (Vice-président)
- Commission SDED : Mr Ludovic LACROIX (membre du bureau)
- Commission Syndicat des Eaux : Mr Ludovic LACROIX (membre du bureau)
- Commission SCOT : Mr Ludovic LACROIX (suppléant)
- Commission SIRCTOM : Mr Guillaume LUYTON (Vice-président)
- Commission SYTRAD : Mr Guillaume LUYTON (Comité syndical)

- **Semaine Bleue**

- Suite à la nouvelle vague du Covid 19, la semaine bleue est compromise. Il faut étudier les différentes possibilités de pouvoir réunir les personnes âgées ainsi que les enfants qui devaient organiser de petites animations pour nos aînés.
- Différentes expositions pourraient être envisagées.

- **AG DES MAIRES RURAUX DE LA DROME**

- Samedi 10 octobre, était organisée l'Assemblée Générale de l'Association des Maire ruraux de la Drôme à St-Sorlin en Valloire.
- 80 maires et adjoints délégués avaient fait le déplacement.

- **DEGRADATIONS**

- Pendant la période du confinement, la Commune a constaté de nombreuses dégradations sur des bâtiments et aménagements extérieurs.
- La gendarmerie a retrouvé ces personnes et elles devront payer les réparations.

- **DIVERS**

- Commémoration de la Stèle Denis BRUNET le lundi 19 octobre à 14h30.

Le Conseil Municipal est clos à 20h20.

Prochain Conseil Municipal le Mercredi 18 Novembre à 20 h

- 19 h : présentation à huis-clos de la sécurisation du village par la gendarmerie